

Délibération n°8

*Objet : Budget Primitif
2010*

*Date de convocation :
26/03/2010*

*Date d'affichage :
26/03/2010*

*Nombre de Membres
en exercice :
34*

*Nombre de présents :
27*

*Nombre de votants :
27*

L'an deux mille dix,
le 8 avril 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, M. DONZELLI suppléant de M. PRADIN, M. PIERASCO suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames LAFARGUE, LUENGO, VIDAL, Messieurs CALVET, DUSSOCHAUT, LEY, MAUBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur PRAYSSAC.

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2010 à l'assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Approuve le Budget Primitif 2010 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 997 307 €,

dont :

- 1 347 851 € en section de Fonctionnement
- 649 456 € en section d'Investissement

- A D O P T E E -

Le Président,

M. LAMOLINAIRE